



RISQUE  
SISMIQUE

Édition 2017

# *Le risque sismique dans les Pyrénées*



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

Préfet coordonnateur du  
massif des Pyrénées

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr)

## Le Massif pyrénéen, un territoire exposé :

Le massif pyrénéen est, à l'échelle de la France métropolitaine, une zone sismiquement active.

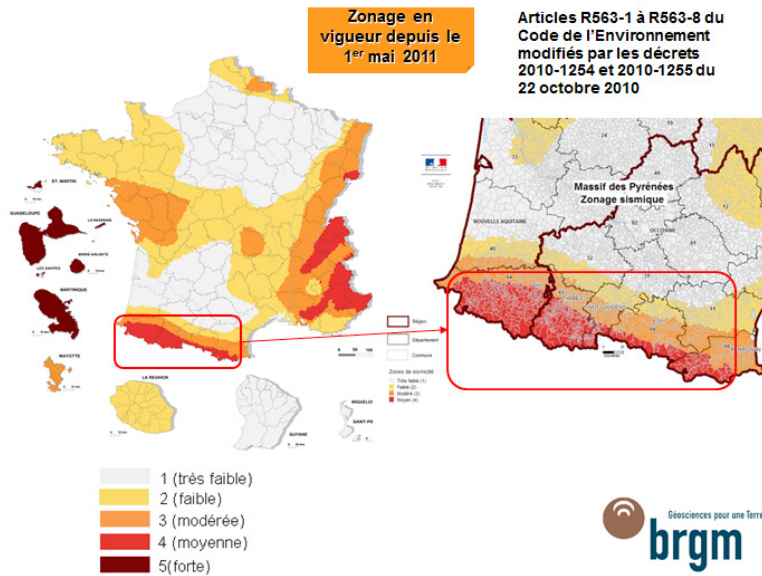
De petites secousses sismiques font régulièrement trembler le massif et nous rappellent que le risque est bien réel.

La cartographie nationale, actualisée en 2011, représente le degré d'exposition du territoire français à l'aléa sismique.

Le massif pyrénéen, avec celui des Alpes, compte parmi les zones les plus exposées en métropole, avec une sismicité moyenne (4) à modérée (3).

Cinq départements sont particulièrement concernés : les Pyrénées-Atlantiques (64), les Hautes-Pyrénées (65), la Haute-Garonne (31), l'Ariège (09), et les Pyrénées Orientales (66).

730 communes sont classées en zone sismique 4.



	Nombre de communes avec aléa sismique moyen (zone 4)
Pyrénées Atlantiques	315
Hautes-Pyrénées	263
Haute-Garonne	61
Ariège	23
Pyrénées-Orientales	68
	<b>730</b>

## Des séismes majeurs rares, mais aux conséquences potentiellement meurtrières et dévastatrices :

Les tremblements de terre comptent parmi les catastrophes naturelles les plus dévastatrices à l'échelle de la planète.

La menace sismique est considérée, par une majorité du public, comme exceptionnelle en France (notamment en métropole).

Or, l'histoire récente montre que les séismes peuvent aussi être meurtriers et engendrer des dégâts considérables sur notre territoire. Le séisme d'Arette du 13 août 1967 compte parmi les séismes historiques français majeurs, avec les plus forts mouvements du sol enregistrés au 20e siècle, depuis le séisme de Lambesc (Bouches-du-Rhône) en 1909.

Les séismes dramatiques qui ont touché nos voisins italiens en août et octobre 2016 en sont un autre exemple récent.

En raison de l'augmentation de l'exposition (concentration de population, zones construites,...), et d'une qualité de construction variable (voire médiocre dans certains cas), les séismes majeurs pourraient causer de nombreuses victimes ainsi que des milliards d'euros de pertes économiques dans les territoires les plus exposés.

## Des axes de prévention

Devant l'ampleur des conséquences socio-économiques potentielles, pouvant être aggravées par des effets induits naturels (glissements de terrain ...) et/ou technologiques (pollution ...), la mise en place de mesures de prévention, adaptées aux différents territoires, s'avère absolument nécessaire afin de réduire l'impact de tels événements. Ces mesures s'articulent autour des axes suivants :

- Informer les populations habitant les zones à risques ;
- Définir et faire appliquer les règles de construction et d'aménagement du territoire, pour réduire la vulnérabilité et l'exposition au risque ;
- Améliorer la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité des installations et du risque sismique ;
- Préparer la gestion de crise.



## La prévention et la réduction du risque sismique : une responsabilité partagée

Elaboré de manière concertée et finalisé en 2013, le **Cadre national d'Actions pour la Prévention du Risque Sismique (CAPRIS)** définit des priorités nationales et doit être décliné en **programmes d'actions territorialisés** (interrégionaux, régionaux, départementaux), et de manière adaptée aux niveaux de risques des différents territoires. Sa mise en œuvre repose sur une **responsabilité partagée de l'ensemble des acteurs concernés** (Etat, Collectivités territoriales, professionnels de la construction, associations, organismes scientifiques, entreprises, citoyens).

### A l'échelle du massif pyrénéen

Sous l'impulsion de la Direction des Risques Naturels de la DREAL Occitanie, une réflexion est en cours afin de décliné ce cadre national à l'échelle du territoire pyrénéen :

→ Création fin 2016 d'une **équipe projet pluridisciplinaire des services de l'État** :

- 2 DREAL de région (Occitanie et Nouvelle Aquitaine) : équipes Risques Naturels et Qualité de la Construction,
- DDT-M des départements du massif classés en zone de sismicité 4 (64, 65, 31, 09 et 66),
- des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC) des préfectures (64, 65, 66),
- du Commissariat de massif (équipe territorialisée du commissariat général à l'égalité des territoires CGET),
- du BRGM Occitanie (assistance technique).

→ **Objectifs** : proposer au préfet de massif d'ici fin 2017, sur la base d'un état des lieux, des projets pour :

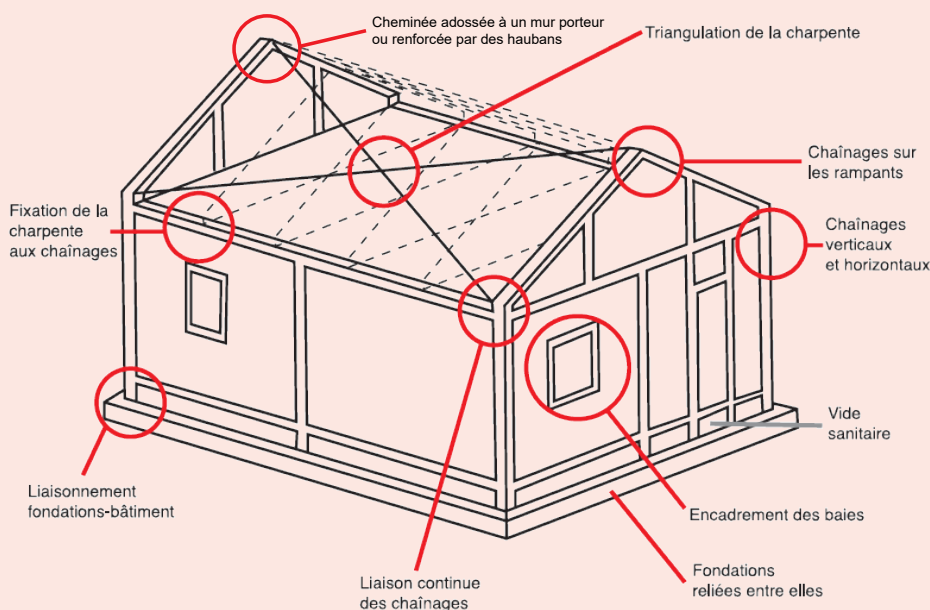
- une stratégie de prévention du risque sismique,
- un programme d'actions associé,
- des modalités de gouvernance adaptées.

→ Lancement en 2018 d'une **concertation avec les autres parties prenantes** (collectivités, associations, professionnels ...) avant finalisation.

Ce cadre de niveau massif aura vocation à alimenter les réflexions et à être décliné plus localement sur les territoires identifiés comme les plus exposés, notamment au regard d'une concentration d'enjeux vulnérables (habitations, entreprises, établissements scolaires, de santé, touristiques ...)



### Zoom sur la réduction de la vulnérabilité du bâti



Ce n'est pas le séisme qui tue, mais ses effets directs comme les chutes d'objets et l'effondrement de bâtiments et autres constructions.

Il est aujourd'hui impossible de prévoir la date, le lieu et l'intensité d'un séisme à venir, et donc d'évacuer les bâtiments avant l'arrivée des ondes destructrices.

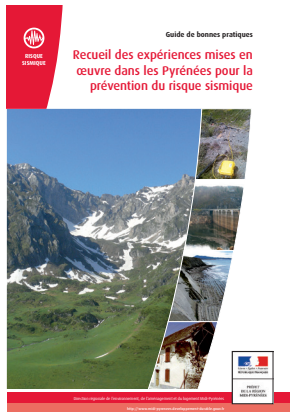
Le moyen de prévention le plus efficace contre le risque sismique est donc la construction parasismique :

- une bonne application de la réglementation parasismique existante pour les constructions neuves,
- l'amélioration de la qualité du bâti existant pour réduire sa vulnérabilité (travaux de renforcement structuraux, fixation d'éléments non structuraux et d'objets ...).

## Une mobilisation des services de l'Etat à l'échelle des Pyrénées

- Des journées techniques, conférences annuelles sur la qualité et les règles de construction parasismiques à destination notamment des professionnels du bâtiment (DREAL en lien avec les DDT)

- Publication en 2014 du Guide pédagogique et de « bonnes pratiques » : le « Recueil des expériences dans les Pyrénées pour la prévention du risque sismique » (par la DREAL ex MP)



- Création de la maison de la Connaissance du risque sismique à Lourdes (co-financée par l'État) en 2011 (DDT 65)

- Mise en ligne de données transfrontalières sur les phénomènes sismiques grâce à un financement européen : site internet « Sispyr\* » (<http://www.sispyr.eu/>)  
\*Système d'Information Sismique des Pyrénées

- Amélioration de la connaissance de l'aléa sismique par la production de « macro » et « micro » zonages dans certains secteurs (Pau, Bagnères de B., Lourdes, par les DDT 64 et 65)

- Réflexions autour de l'élaboration d'un PPRS « Plan de prévention du risque sismique » à Lourdes (65), dont l'objectif est de réglementer la prise en compte du risque sismique dans l'aménagement, la construction et la gestion du territoire communal.

- Organisation d'exercices de gestion de crise séisme appelé « Richter » par les services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC) des préfectures en lien avec les DDT (65, 66 ...)

- Accueil du SISMOTOUR\* dans les départements des Pyrénées Orientales et des Hautes-Pyrénées pour la sensibilisation, la prévention et l'éducation du grand public, aux risques liés aux séismes et tsunamis

\*exposition itinérante du Palais de la Découverte à Paris

# QUE FAIRE EN CAS DE SÉISME

SI VOUS VIVEZ DANS UNE ZONE SISMIQUE, PENSEZ À PRENDRE QUELQUES PRÉCAUTIONS :

- Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.
- Étudiez l'opportunité de réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre bâtiment et, le cas échéant, les mesures possibles de renforcement.
- Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence. RDV sur : [www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence](http://www.gouvernement.fr/risques/medias-sociaux-urgence)

## PENDANT LES SECOURSSES

N'allez pas chercher vos enfants : ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire.

### SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT

- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides.
- Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.
- Si vous êtes au rez de chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas, sortez du bâtiment éloignez-vous.

### SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'EXTÉRIEUR

Ne restez pas à proximité des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer : ponts, corniches, toitures, cheminées, etc.

### EN VOITURE

- Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres... Ne sortez pas avant la fin de la secousse.
- Attention, après une première secousse, méfiez-vous toujours des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.

## APRÈS LE SÉISME

- Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer.
- Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication.
- N'empruntez pas les ascenseurs.
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.

Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementfr, @place\_Beauvau, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus : [www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)



GOUVERNEMENT.fr